

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.927
22 mai 2003

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT VINGT-SEPTIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 22 mai 2003, à 10 h 10

Président: M^{me} Mary WHELAN (Irlande)

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 927^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je tiens tout d'abord à faire part de toute notre compassion à la suite du violent tremblement de terre qui a frappé le nord de l'Algérie, faisant de nombreux morts, de nombreux blessés et des dégâts considérables. Au nom de la Conférence du désarmement et en mon nom personnel, j'adresse toutes nos condoléances et toute notre sympathie au Gouvernement algérien et aux victimes de cette catastrophe.

Mesdames et Messieurs les représentants, permettez-moi, en notre nom à tous, de souhaiter une chaleureuse bienvenue au Secrétaire d'État aux affaires étrangères du Pakistan, Son Excellence M. Riaz Hussain Khokhar, qui s'exprimera aujourd'hui devant la Conférence. Je suis persuadée que nous apprécions tous cette manifestation de la très haute estime dans laquelle le Gouvernement pakistanais tient les travaux de la Conférence, ainsi que de son attachement constant à la cause du désarmement à l'échelle multilatérale.

Deux orateurs prendront la parole aujourd'hui. Outre le Secrétaire d'État aux affaires étrangères, l'Ambassadeur de la Nouvelle-Zélande, M. Tim Caughley, interviendra au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour. Je donne maintenant la parole au Secrétaire d'État aux affaires étrangères du Pakistan, Son Excellence M. Riaz Hussain Khokhar.

M. KHOKHAR (Pakistan) (traduit de l'anglais): Madame la Présidente, c'est pour moi un privilège de m'adresser à la Conférence sous votre présidence. Vous représentez un pays qui est connu pour ses positions franches et fondées sur des principes en matière de maîtrise des armements et de désarmement, en dépit du malaise que ces positions suscitent fréquemment parmi ses plus proches amis et alliés. Soyez assurée de l'appui et de la coopération indéfectibles du Pakistan dans toutes les initiatives que vous seriez amenée à prendre pour faire avancer la Conférence vers un consensus.

L'immobilisme actuel de la Conférence du désarmement est déconcertant, mais pas totalement surprenant. La Conférence est liée à l'évolution du monde. Elle fait partie d'un système international qui est lui-même en pleine mutation. Le désarmement, la non-prolifération et la sécurité font partie intégrante de ce processus.

L'intérêt que le Pakistan porte à l'efficacité de la Conférence du désarmement n'est ni purement théorique ni secondaire. La Conférence est une instance internationale chargée de négocier des traités de limitation des armements et de désarmement de portée mondiale, mais l'impact et l'importance de ces instruments pour la région de l'Asie du Sud ont toujours été considérables. La Convention sur les armes chimiques, une des grandes réalisations de la Conférence, a permis de découvrir un programme clandestin de fabrication d'armes chimiques dans un pays voisin du nôtre. Le TICE aurait pu empêcher les essais nucléaires en Asie du Sud en 1998 si un des pays de la région n'avait pas empêché son adoption par la Conférence du désarmement. Dans le même ordre d'idées, le futur traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles devrait, selon toute vraisemblance, avoir un impact considérable sur l'évolution de la situation dans le domaine nucléaire en Asie du Sud.

Ce qui se passe à la Conférence du désarmement a donc des conséquences directes sur la sécurité du Pakistan. Nous avons tout à gagner dans le succès de la Conférence, car l'objectif

(M. Khokhar, Pakistan)

d'une limitation des armements et d'un désarmement équitables est un bon objectif pour le monde en général, mais aussi pour notre région en particulier. Aujourd'hui, par ma présence, je souhaite souligner notre attachement à cette importante instance et à son objectif, qui est de promouvoir le désarmement multilatéral et la sécurité internationale. Le Pakistan a toujours été un membre actif et fiable de cette instance unique, et entend bien le demeurer.

En tant qu'États nations, nous avons fait un bon bout de chemin depuis le traité de paix de Westphalie de 1648. Pourtant, l'humanité ne parvient toujours pas à instaurer une paix durable et véritable. Aucun système international, qu'il repose ou non sur l'équilibre des forces, qu'il soit bipolaire ou unipolaire, ne nous a permis d'éliminer nos instincts belliqueux. Les conflits restent à tout jamais en arrière-plan dans les rapports entre États. La guerre, selon les mots d'un commentateur éclairé, demeure «la plus grande énigme non encore résolue par la politique».

Nul n'est besoin de présenter des arguments ou des documents pour prouver que la guerre est horrible. Le nombre toujours plus considérable de ses victimes fait d'elle une abomination. Elle fauche des vies innocentes, détruit les fruits de longues années de labeur et provoque des crimes économiques. Mais aussi et surtout, elle menace la liberté de tous.

À l'ère du nucléaire et des armes classiques sophistiquées, la guerre menace l'existence même de l'humanité. S'il avait vécu aujourd'hui, un sage comme Clausewitz n'aurait sans doute pas défini la guerre comme «rien de plus que la continuation de la politique par d'autres moyens». La guerre peut demeurer un moyen de parvenir à des objectifs politiques, mais elle est aujourd'hui vouée à provoquer des horreurs et des destructions indicibles, qu'il y ait ou non équilibre entre les forces en présence.

Il a fallu des siècles d'engagement constant et d'efforts laborieux pour bâtir l'actuel édifice du droit international fondé sur la justice et l'équité. Bien entendu, les règles juridiques évoluent en fonction des particularités de chaque époque. Leur développement constant est inéluctable. Toutefois, le fait de présenter les notions et doctrines de sécurité dangereuses et banales du passé sous une nouvelle terminologie et de les appliquer sans discernement nous replongera dans des temps d'anarchie. Le chaos ne sert les intérêts de personne.

Il est vrai que la Charte des Nations Unies n'est pas le seul document à indiquer les bons comportements à adopter. Mais elle n'est pas non plus un instrument ordinaire. Elle traduit la volonté conjuguée de toute la communauté internationale, éprouvée dans le creuset de conflits meurtriers, d'éliminer à tout jamais le fléau de la guerre. Elle nous incite à agir de manière pacifique pour éviter la désolation de la guerre.

L'ONU est une institution à nulle autre pareille. Elle a prouvé son intérêt même dans les situations où elle était marginalisée. Sa vision novatrice et les principes sur lesquels elle repose doivent être préservés.

Le Pakistan, qui est actuellement membre du Conseil de sécurité, entend continuer à jouer le modeste rôle qui est le sien: soutenir le droit international et sa constante évolution dans la bonne direction. De même, nous ferons le maximum pour que les Nations Unies soient le facteur déterminant dans les comportements des États les uns vis-à-vis des autres.

(M. Khokhar, Pakistan)

Il est encourageant de constater que l'intérêt que présente la Conférence du désarmement pour la paix et la sécurité internationales n'est toujours pas remis en cause. Son rôle dans la négociation d'instruments de limitation des armements et de désarmement est sans cesse rappelé par la communauté internationale.

La Conférence du désarmement est l'unique instance multilatérale chargée de négocier et conclure, par consensus, des instruments de limitation des armements et de désarmement juridiquement contraignants. Elle symbolise le multilatéralisme fondé sur la notion d'interdépendance. La sécurité est un phénomène relatif. Elle ne peut être réalisée dans l'abstrait. La Conférence du désarmement contribue au maintien de la paix, au niveau d'armement le plus bas, sur la base d'une sécurité non diminuée pour tous. Les nations ont plus que jamais des destins liés les uns aux autres. Il n'est plus possible d'échapper à la réalité ou à la vertu du multilatéralisme. Les relations entre États doivent retrouver ce fondement.

Le Pakistan est vivement préoccupé par le blocage persistant de la Conférence. Personne n'a intérêt à ce que la Conférence demeure inactive. Si nous ne parvenons pas dès à présent à progresser de façon décisive vers la limitation des armements et le désarmement, cette tâche sera d'autant plus difficile à accomplir demain alors que nous aurons acquis la maîtrise de nouvelles technologies et repoussé les limites de la conquête de l'espace. Nous devons éviter de nous mettre dans une situation irréversible. Nous ne parviendrons pas à instaurer une sécurité durable en l'absence de coopération et de compromis, c'est-à-dire autrement que par un multilatéralisme crédible.

Ne laissons pas l'esprit de l'action collective se dissiper. Préservons-le pour relever les nouveaux défis et faire face aux nouvelles menaces intolérables de dévastation. Les nouvelles difficultés en matière de sécurité ne diminuent en rien l'impérieuse nécessité de parvenir au désarmement nucléaire et à la non-prolifération sous tous les aspects. Bien au contraire, ces objectifs n'en sont que plus actuels. On ne peut accepter le maintien d'une situation dans laquelle certains condamnent les armes de destruction massive alors que d'autres choisissent d'en conserver à tout jamais et vont même jusqu'à revendiquer le droit de les utiliser.

L'idée est apparue récemment qu'il fallait considérer l'ensemble du processus de désarmement uniquement à travers le prisme du terrorisme. Or, cette approche nous semble particulièrement risquée. Le désarmement et la non-prolifération sont nécessaires, et ce, non seulement pour faire face aux nouvelles menaces qui découlent du terrorisme, mais aussi pour réaliser l'objectif plus fondamental qui consiste à maintenir la paix et promouvoir la sécurité entre les États.

Le désarmement nucléaire, l'espace, les garanties négatives de sécurité et le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles sont autant de questions qui ne peuvent être reléguées au second plan. Leur importance pour la paix internationale reste cruciale. La Conférence du désarmement doit sans tarder commencer un travail de fond, sur ces questions notamment, dans le cadre d'un programme de travail complet et équilibré. Dans ce but, le Pakistan continuera à jouer un rôle actif et constructif.

(M. Khokhar, Pakistan)

Certaines questions ont manifestement été omises dans l'ordre du jour de la Conférence en dépit de leur importance incontestable pour la sécurité du monde. C'est par exemple le cas des missiles et de la limitation des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional. Le Pakistan a proposé à la Conférence d'accorder à ces deux questions toute l'attention qu'elles méritent.

Nous sommes tous d'accord sur le fait que la prolifération des missiles sous tous ses aspects est un facteur de déstabilisation. Pourtant, pour des raisons inexplicables, certains d'entre nous rejettent l'idée d'aborder cette question de façon globale et équilibrée, conformément aux règles de l'ONU en matière de transparence et de consensus.

Les initiatives prises jusqu'à présent concernant la question des missiles sont dépourvues du sceau de l'universalité. Même les partisans d'un code international de conduite considèrent qu'une telle mesure n'est qu'une première étape. La Conférence devrait aborder cette question de façon globale, sur la base du principe établi d'une sécurité non diminuée pour tous les États.

Une autre question qui nous paraît être de la plus haute importance pour la paix et la sécurité internationales est celle de la limitation des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional. Les courses aux armements sans fin, particulièrement dans les foyers de tension que sont le Moyen-Orient et l'Asie du Sud, empêchent le règlement pacifique des différends et vont même jusqu'à saper les efforts de développement socioéconomique.

Les États ont le droit légitime de se doter des moyens de protéger leur indépendance, leur souveraineté et leur intégrité territoriale. Le droit à la légitime défense est inscrit dans la Charte des Nations Unies. Mais ce droit n'est pas illimité. Il ne consiste pas à priver les autres États de tout moyen de se défendre. Il doit être défini et façonné par les règles internationales en vigueur et par les besoins légitimes en matière de sécurité. Aucun État ne devrait l'exercer par la volonté de domination. Les efforts d'armement fondés sur une telle ambition ont donné lieu à des courses aux armements ruineuses, au détriment de la paix, de la stabilité et du progrès économique.

Le principe d'une sécurité non diminuée au niveau d'armement le plus bas possible constitue le cadre le plus propice à l'élaboration de directives contraignantes pour les États, prenant en compte les spécificités de chaque région et de chaque sous-région en matière de sécurité. La Conférence doit s'attaquer de toute urgence à cette question.

Les récentes initiatives prises par le Premier Ministre Vajpayee de l'Inde et le Premier Ministre Jamali du Pakistan ont fait naître dans notre région une vague d'espoir bien compréhensible. Nous espérons qu'une reprise du dialogue entre l'Inde et le Pakistan permettra non seulement de résoudre la question centrale du Cachemire, sans quoi une paix et une sécurité durables sont impossibles dans la région, mais aussi d'envisager des efforts de modération stratégique et des mesures propres à renforcer la sécurité dans nos deux pays. Le fait de mentionner les dangers liés au nucléaire dans notre région ne relève pas d'un simple exercice de communication. Il ne s'agit pas non plus de susciter l'attention, et encore moins l'ingérence du monde extérieur. Le Pakistan est confiant dans ses possibilités de résoudre n'importe quel

(M. Khokhar, Pakistan)

problème de sécurité. Cette certitude est née des événements de ces derniers mois, au cours desquels un million d'hommes ont été démobilisés car leur mobilisation était devenue inutile.

Au plus fort de la récente escalade militaire le long de notre frontière, les missiles à potentiel nucléaire de notre voisin ont été déployés en avant. Le Pakistan aurait-il dû considérer que ces missiles étaient des missiles nucléaires prêts à être lancés? Que ce serait-il passé si un lancement avait été détecté par notre camp? Lorsque des forces classiques massives sont prêtes à attaquer, appuyées par un éventuel déploiement nucléaire, un pays peut-il se sentir rassuré par de simples promesses que l'autre partie n'utilisera pas l'arme nucléaire la première? Tels sont les dangers bien réels qui motivent notre désir sincère de stabilité, de prévisibilité, de limitation des armements et de règlement des différends dans notre région.

Le 6 mai 2003, alors qu'il se félicitait de l'intention affichée par le Premier Ministre Vajpayee de sortir de l'impasse actuelle dans les relations entre nos deux pays, le Premier Ministre pakistanais a annoncé une série de mesures destinées à amorcer un dialogue constructif avec l'Inde. Concernant la sécurité de la région, le Premier Ministre pakistanais a déclaré:

«Les réalités nucléaires de notre région imposent certaines obligations et certaines responsabilités à nos deux pays. Il est donc important que l'Inde et le Pakistan entament des discussions sérieuses pour assurer la stabilité nucléaire et stratégique de notre région. Dans ce contexte, le Pakistan appuie les mesures de confiance inscrites dans le Mémoire d'accord signé à Lahore en février 1999 et nous espérons qu'une reprise du dialogue nous permettra de mettre en place des mesures de fond concrètes en faveur de la modération militaire et de la promotion de la sécurité dans notre région.»

Nous souhaitons que notre région soit connue non comme une région dangereuse, mais comme une région où les deux puissances nucléaires peuvent coexister en tant qu'États conscients de leurs responsabilités. Le Pakistan est prêt à examiner et adopter plusieurs mesures. Le Pakistan comme l'Inde observent un moratoire sur les essais nucléaires. Ce moratoire peut être officialisé. Un accord sur le non-déploiement d'armes nucléaires, sur la base de définitions communes, constituera un facteur essentiel de stabilité.

Un accord officiel de notification réciproque des essais de missiles balistiques constituerait une autre mesure de confiance importante. Un équilibre des forces classiques en Asie du Sud est essentiel pour empêcher un recours à la force aux conséquences incalculables. Le récent face à face en Asie du Sud a définitivement mis en pièces le mythe selon lequel le Pakistan serait prompt à brandir la menace nucléaire. Nos moyens classiques de défense ont en effet assuré une dissuasion suffisante.

Les États gros exportateurs d'armes classiques ont une large part de responsabilité à assumer pour préserver cet équilibre des forces classiques. La plupart d'entre eux sont d'ardents partisans de la non-prolifération. Ils ont accepté des prescriptions interdisant les transferts d'armes vers les foyers de tension. Pourtant, les paroles ont souvent tendance à ne pas correspondre aux actes. On parle déjà de transferts d'armes classiques vers notre voisin, ce qui pourrait sérieusement compromettre cet équilibre et générer davantage d'insécurité et

(M. Khokhar, Pakistan)

d'instabilité. Les transferts de systèmes de défense antimissile, de systèmes aéroportés de détection lointaine et de gros moyens navals, y compris des navires à propulsion nucléaire, seront examinés avec la plus grande attention par le Pakistan, qui se verra dans l'obligation de prendre des contre-mesures. Nous pensons qu'une course aux armements dans notre région est évitable et inutile, et ceux qui souhaitent voir l'Asie du Sud devenir une région pacifique et prospère manifesteront leur bonne volonté en prenant des décisions prudentes en ce qui concerne les transferts de systèmes d'armements qui pourraient être source de déstabilisation.

L'Asie du Sud a besoin d'une nouvelle architecture de sécurité fondée sur des modalités concertées. Cette architecture doit, au minimum, comprendre les éléments suivants: premièrement, le renoncement au recours à la menace ou à l'emploi de la force pour régler les différends; deuxièmement, le respect total de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les États de la région; troisièmement, un mécanisme bilatéral permanent de dialogue et de consultations pour le règlement des différends; quatrièmement, l'engagement de pourparlers visant à élaborer des mesures de confiance mutuellement acceptables dans le domaine nucléaire; cinquièmement, la stabilisation des forces classiques à des niveaux adaptés aux besoins légitimes de tous les États de la région en termes de sécurité; enfin, sixièmement, un engagement renouvelé à faire des efforts concertés pour lutter contre les véritables ennemis de l'Asie du Sud que sont la pauvreté, la faim, l'analphabétisme et la maladie.

Il est grand temps que l'histoire de l'Asie du Sud, jusqu'à présent marquée par la méfiance et les divisions, prenne un tour nouveau. Un accord immédiat pour agir sur la base de ces principes généraux pourrait marquer le point de départ de cette ère nouvelle.

Les capacités nucléaires dont s'est doté le Pakistan sont purement défensives et sont le résultat de phénomènes historiques et stratégiques spécifiques. L'expérience de l'Asie du Sud ne doit pas se répéter ailleurs. C'est pourquoi nous sommes, à l'image de la communauté internationale, fermement attachés à la non-prolifération des armes de destruction massive. Cet attachement du Pakistan à la non-prolifération est le fruit de sa conviction et est démontré par ses actes. Nous sommes parties à la fois à la Convention sur les armes biologiques et à la Convention sur les armes chimiques et respectons scrupuleusement les obligations découlant de ces deux traités. Nos installations nucléaires sont placées sous un régime de protection strict et soumis à des contrôles sévères. Un système rigoureux de sécurité et de surveillance exclut tout risque de transfert de matières, d'équipements, de technologie ou d'informations sensibles. Parce qu'il impose une interdiction générale de toutes les exportations quelles qu'elles soient, notre système de contrôle des exportations est plus strict que les régimes de maîtrise de l'offre.

Lui-même victime du terrorisme, le Pakistan coopère activement avec la communauté internationale pour combattre ce fléau. Nous avons pris un certain nombre de mesures spécifiques et ambitieuses, qui ont été largement saluées.

En application des résolutions du Conseil de sécurité, le Pakistan a élaboré un mécanisme juridique et pratique destiné à mettre un terme effectif à l'aide financière et autre dont bénéficient les organisations et groupes terroristes. Plusieurs groupes sectaires et extrémistes ont été interdits et leurs avoirs ont été gelés. Le Pakistan a signé ou ratifié 11 des 12 instruments antiterroristes. Nous avons également signé la Convention sur la lutte contre le terrorisme

(M. Khokhar, Pakistan)

conclue par l'Organisation de la Conférence islamique. Ceci témoigne clairement de notre engagement dans la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations.

Si notre volonté de lutter contre le terrorisme sans exception demeure inébranlable, nous nous opposerons, avec la même détermination, à toute tentative visant à restreindre le droit à l'autodétermination tel qu'il est inscrit dans la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. La lutte pour l'autodétermination n'est pas illicite et ne constitue en aucun cas une forme de terrorisme. Au contraire, la communauté internationale est tenue de défendre cette cause juste et légitime. L'occupation par une puissance étrangère est inacceptable pour un monde épris de liberté. Les grandes puissances portent une responsabilité particulière en ce qu'elles doivent s'élever au-dessus des contingences politiques et commerciales pour rendre leur dignité à ceux qui en restent privés.

Dans notre région, le refus de reconnaître au peuple du Jammu-et-Cachemire son droit à l'autodétermination demeure source de vives tensions. En effet, il est à la base du différend qui oppose des pays d'Asie du Sud. Dans un contexte nucléaire, c'est à juste titre que tout le monde s'inquiète devant la persistance de ce différend. L'objectif d'une paix durable et véritable dans notre région demeurera illusoire tant que ce différend n'aura pas été réglé de manière juste, conformément aux aspirations du peuple du Cachemire.

Peu après son entrée en fonctions, l'année dernière, le Premier Ministre Mir Zafarullah Khan Jamali, a réitéré le désir sincère du Pakistan de résoudre le différend du Jammu-et-Cachemire par la négociation et a invité l'Inde à répondre favorablement à notre appel en faveur de l'ouverture d'un dialogue durable et constructif sur toutes les questions bilatérales en suspens. Les initiatives prises récemment par les deux pays sont encourageantes. Il était important de briser la glace devenue de plus en plus épaisse au cours des 18 derniers mois.

La décision de rétablir les relations diplomatiques au niveau des hauts commissaires et de restaurer les moyens de communication à un niveau normal représente un pas dans la bonne direction. Le Pakistan est prêt à commencer un nouveau voyage, dont le but sera de briser les chaînes de la méfiance et de la malveillance qui minent nos relations depuis plusieurs décennies. Le destin des habitants de l'Asie du Sud ne doit pas être fait de guerres et de conflits. Le trésor de la paix est préférable à l'insanité de la guerre.

Permettez-moi de conclure en formant le vœu sincère que cette instance ne manquera pas d'apporter sa contribution à cet objectif au niveau mondial. Nous ne voulons pas croire que le blocage dans lequel elle se trouve actuellement est définitif. Les questions qu'elle est chargée de résoudre sont de vraies questions. Elles sont graves et urgentes. Leur règlement efficace passe par des règles universelles négociées multilatéralement, qui ne verront pas le jour sans l'engagement total et permanent de cette instance. Nous sommes convaincus qu'en dépit des obstacles actuels, une intensification des efforts dans cette direction finira par redonner à la Conférence le dynamisme qui lui a autrefois permis d'élaborer des instruments précieux dans les domaines clefs du désarmement, de la limitation des armements et de la non-prolifération.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je tiens à vous remercier, Monsieur le Secrétaire d'État aux affaires étrangères du Pakistan, pour les remarques très aimables que

(La Présidente)

vous avez faites à propos de la politique de l'Irlande en matière de désarmement. Je tiens également à vous remercier, au nom de tous les membres de la Conférence, pour la déclaration très complète que vous avez faite sur le désarmement et la limitation des armements. Vous avez en particulier, je crois, appelé cette instance à se montrer à la hauteur de son mandat et s'en acquitter. Je souhaite que nous puissions donner suite à vos paroles. Je vous remercie.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de la Nouvelle-Zélande, qui s'exprimera au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour.

M. CAUGHLEY (Nouvelle-Zélande) (traduit de l'anglais): Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord de vous dire tout le plaisir que nous éprouvons en vous voyant présider la Conférence. Aujourd'hui, comme vous l'avez dit, je m'exprimerai au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour ainsi que des Gouvernements du Brésil, de l'Égypte, de l'Irlande, du Mexique, de l'Afrique du Sud, de la Suède et de la Nouvelle-Zélande.

L'année dernière, après la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2005, la Coalition a présenté à la Conférence du désarmement son document concernant le processus d'examen. Je vous soumetts aujourd'hui la toute dernière version de ce document, qui a récemment été présentée au Comité préparatoire, à sa deuxième session, sous la cote NPT/CONF.2005/PC.II/16.

La Coalition demeure résolue à voir se concrétiser les résultats de la Conférence du TNP de 2000 et, plus particulièrement, «l'engagement sans équivoque pris par les États dotés d'armes nucléaires d'éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires» et la mise en œuvre des 13 mesures pratiques sur la voie du désarmement nucléaire. L'évolution récente de la situation du monde en matière de sécurité est particulièrement troublante. La Coalition a tenu compte de cette évolution en soumettant son document à la deuxième session du Comité préparatoire.

Le document présenté par la Coalition concerne les travaux de la Conférence du désarmement à plusieurs égards et, compte tenu des préoccupations internationales actuelles, la Coalition continue de s'inquiéter du fait que la Conférence du désarmement ne parvient toujours pas à se remettre au travail. Cela ne nous reconforte guère de constater que cette situation est contraire aux souhaits de l'immense majorité des délégations, qui veulent que cette instance se mette d'accord sur un programme de travail et l'applique immédiatement.

Dans son document, la Coalition, se plaçant dans la perspective de la Conférence d'examen du TNP de 2005, demande instamment à la Conférence du désarmement de créer sans délai des comités spéciaux pour examiner les questions de désarmement nucléaire et de reprendre les négociations sur un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable sur l'arrêt de la production de matières fissiles aux fins de la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, compte étant tenu des objectifs de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

La Coalition note également que la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation, a un rôle essentiel à jouer dans la négociation d'un ou plusieurs accords multilatéraux, selon qu'il conviendra, sur la prévention d'une course aux armements

(M. Caughley, Nouvelle-Zélande)

dans l'espace sous tous ses aspects. La Conférence du désarmement doit achever l'examen et l'actualisation du mandat contenu dans sa décision du 13 février 1992, et créer un comité spécial dès que possible.

Nous ne nous attarderons pas davantage sur ces questions, car le document de la Coalition est suffisamment clair en lui-même. En résumé, l'espoir de progrès né de la Conférence d'examen du TNP de 2000 n'a toujours pas été réalisé. Nous renouvelons par conséquent notre demande instante à la Conférence du désarmement pour qu'elle adopte de toute urgence son programme de travail.

Madame la Présidente, avec votre permission, j'aimerais maintenant dire quelques mots au nom de la Nouvelle-Zélande pour donner suite à l'importante déclaration faite ce matin par le Secrétaire d'État aux affaires étrangères du Pakistan.

Nous nous félicitons des manifestations toutes récentes de la volonté qu'a le Gouvernement pakistanais d'ouvrir un dialogue avec l'Inde en réponse aux signes d'ouverture de celle-ci et d'examiner activement les mesures propres à instaurer la confiance et à améliorer les chances de réduire les tensions entre deux pays voisins.

Enfin, Madame la Présidente, je tiens à saluer très chaleureusement les efforts que vous avez faits pour améliorer la participation des organisations non gouvernementales aux travaux de cette instance.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur de la Nouvelle-Zélande de ses commentaires personnels et de la déclaration qu'il a faite au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour.

Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Je vois que non.

Je ferai donc quelques remarques de conclusion à l'issue de la présidence irlandaise.

Le 20 mars dernier, dans la déclaration liminaire que j'ai faite alors que j'accédais à la présidence de la Conférence, j'ai évoqué le profond malaise qui règne au sein de cette instance.

Depuis des années, nous sommes d'accord sur un ordre du jour. Pourtant, nous sommes incapables d'examiner les questions qui y sont inscrites. Alors que l'écrasante majorité des membres sont prêts à commencer à travailler sur tous les points de notre ordre du jour, il n'y a toujours pas consensus pour le faire. Au cours des années, de nombreuses démarches ont été tentées. Celle qui continue de bénéficier du soutien le plus large est sans aucun doute celle qui est connue sous le nom de proposition Amorim.

En dépit de notre incapacité chronique à prendre des mesures pratiques pour examiner les points de notre ordre du jour, nous nous réunissons régulièrement pour écouter des déclarations sur des questions de désarmement. La plupart de ces déclarations, à l'image de celles qu'ont faites ce matin le Secrétaire d'État aux affaires étrangères du Pakistan et l'Ambassadeur de la Nouvelle-Zélande, intervenant au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, sont très

(La Présidente)

riches et confirment le grand intérêt que la plupart des membres portent à l'adoption de mesures concrètes pour rendre ce monde plus sûr pour l'ensemble de ses habitants.

L'Irlande estime que nos discussions auraient beaucoup à gagner si la société civile pouvait y participer activement. Pour cette raison, le 20 mars dernier, j'ai invité les membres à se demander s'ils étaient prêts à accepter des mesures – aussi modestes soient-elles – pour avancer sur cette question. Je salue l'attitude ouverte et constructive adoptée par de nombreuses délégations.

Après mes consultations, j'ai écrit aux coordonnateurs régionaux et à la Chine pour leur demander si leurs groupes seraient prêts à accepter les mesures suivantes, pour une période d'essai de 12 mois: la première mesure consisterait à inviter, une ou deux fois dans le courant de l'année 2004, des organisations non gouvernementales à prendre la parole devant la Conférence. La deuxième consisterait à permettre à des organisations non gouvernementales de déposer des documents écrits à l'extérieur de notre salle de réunion. Il s'agit là – je pense que vous en conviendrez tous – de mesures modestes. Dans ma lettre, j'ai indiqué que selon moi, ces mesures ne nécessitent aucune modification du règlement intérieur de la Conférence.

Les coordonnateurs m'ont communiqué hier les réponses de leurs groupes respectifs. Tous les groupes sont d'accord sur la deuxième mesure, à savoir satisfaire le souhait des organisations non gouvernementales de pouvoir déposer des documents écrits à l'extérieur de cette salle. Concernant la première mesure, qui serait d'inviter, une ou deux fois dans le courant de l'année 2004, des organisations non gouvernementales à prendre la parole devant la Conférence, certains groupes ont indiqué qu'ils souhaiteraient recevoir un avis juridique pour savoir si le règlement intérieur autorisait une telle procédure. J'ai demandé que cette question soit portée devant les services juridiques pour avis officiel et je crois savoir que cela a bien été fait. Lorsque l'avis nous sera transmis, le texte en sera distribué à tous les membres de la Conférence du désarmement.

Malgré la possibilité d'un tel avis et sachant que cette instance est maîtresse de ses propres procédures, j'ai le sentiment que l'idée d'autoriser des organisations non gouvernementales à prendre la parole à une ou deux reprises devant la Conférence durant l'année 2004 bénéficie d'un soutien considérable. Après mes consultations d'hier, je crois qu'il serait plus aisé de parvenir à un consensus à ce sujet dans le cadre d'une séance officieuse que dans le cadre d'une séance officielle de la Conférence du désarmement.

Des questions concrètes ont été posées quant à la façon de donner effet à une éventuelle décision. Je pense que si nous sommes d'accord sur l'idée de solliciter la participation d'organisations non gouvernementales à une ou deux séances l'année prochaine, une possibilité serait que la première présidence de l'année 2004 examine avec le Comité d'ONG pour le désarmement les modalités d'application de toute décision que la Conférence du désarmement pourrait prendre plus tard cette année.

En attendant l'avis juridique et de nouvelles consultations, j'espère que les futures présidences de 2003 (Israël, Italie et Japon) permettront de résoudre cette question avant la fin de notre session.

(La Présidente)

À présent, il ne me reste qu'à souhaiter à mon successeur, l'Ambassadeur Yaakov Lévy, d'Israël, un plein succès dans son mandat de Président de la Conférence.

Je ne puis lever la séance sans avoir adressé mes sincères remerciements au secrétariat. Je crois exprimer les souhaits de ses membres en disant qu'ils aimeraient avoir plus de travail à faire ici, mais ce qu'ils ont fait, notamment en nous fournissant des informations sur la participation des organisations non gouvernementales à d'autres instances de désarmement, est particulièrement apprécié, de même que leurs conseils éclairés.

Comme vous le savez, jeudi prochain est un jour férié à l'ONU et le Palais des Nations sera fermé. Aussi, conformément à la pratique établie, la prochaine séance plénière aura lieu le mardi 27 mai 2003, à 10 heures, dans cette même salle.

La séance est levée à 10 h 50.
